

Renseignements Administratifs

A – Frais de pré-inscription et avance de scolarité

Ces frais s'élèvent à 60 €.

Si vous avez choisi le paiement par :

- **Prélèvement : 30 €** seront déduits de votre facture 2018/2019 ;
- **Chèque ou en espèces : 20 €** seront déduits de votre facture 2018/2019 ;
- Le solde correspondant aux frais de pré-inscription.

B - Scolarités

Elles sont d'un niveau modeste en vue de permettre la fréquentation du collège à tous ceux qui le souhaitent. Cinq tarifs sont proposés en fonction de vos possibilités financières.

Pour l'année scolaire 2018/2019 les scolarités sont les suivantes :

1. **un tarif A de 26 € par mois** (dont 5 € de frais divers),
pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 6 000 € ;
2. **un tarif B de 31 € par mois** (dont 5 € de frais divers),
pour les familles dont le quotient familial est compris entre 6 000 et 12 000 € ;
3. **un tarif C de 36 € par mois** (dont 5 € de frais divers),
pour les familles dont le quotient familial est compris entre 12 000 et 18 000 € ;
4. **un tarif D de 41 € par mois** (dont 5 € de frais divers),
pour les familles dont le quotient familial est compris entre 18 000 et 24 000 € ;
5. **un tarif E de 46 € par mois** (dont 5 € de frais divers),
pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 24 000 €.

Scolarités « Tout Compris » Pas de Frais en plus, Pas de location de livres...

La somme de 5 € par mois, demandée pour les frais divers, est déjà comprise et couvre forfaitairement toutes les autres dépenses habituellement facturées aux familles (carte d'identité scolaire, carnet de liaison, entrées à la piscine, photocopie, assurances, visite médicale, menues fournitures exigées pour certains cours, association sportive UGSEL).

C - Demi-pension

Les frais de demi-pension sont facturés annuellement sur la base de 4,45 € à 4,90 € par repas (tarif prévu au 1^{er} septembre 2018) d'après le nombre de repas pour l'année scolaire. Le conseil général octroie une aide à la restauration scolaire de 0,89 € à 1,87 € selon les ressources du foyer.

L'inscription au régime de demi-pension constitue un **engagement pour la durée de l'année scolaire**, sur la base de **2, 3, 4 ou 5 repas par semaine**.

D - Bourses Nationales et départementales **Subvention pour transports scolaires**

Le Collège Privé Charles Péguy est habilité à recevoir les bourses. Vous trouverez les informations dans le second volet du dossier distribué lors de la réunion d'informations du mois de mai.

Attention : le dossier de demande de bourse sera distribué avant le 15 septembre aux familles. Après avoir complété ce dossier, celui-ci doit être retourné au service des bourses en septembre prochain (C'est la famille qui s'assure du dépôt du dossier avant le 20 septembre).

Les élèves, en situation de handicap reconnue par la MDPH, peuvent bénéficier du transport scolaire gratuit.

Tous renseignements à ce sujet doivent être demandés au secrétariat :

- Service bourses : Tél. 03.20.69.93.59 - ccoppens@eic-tourcoing.fr
- Service transports scolaires : Tél. 03.20.69.93.60 – vcroain@eic-tourcoing.fr

E - Fournitures et manuels scolaires

Avec le second volet d'inscription distribué lors de la ½ journée de Pré Accueil, la liste des fournitures scolaires est transmise aux familles afin d'éviter toute dépense inutile. Pour la rentrée 2016, l'association des parents d'élèves a proposé un achat groupé des fournitures qui sera probablement renouvelé.

Tous les manuels scolaires sont prêtés aux élèves. Seuls les cahiers de T.P. et d'exercices sont facturés. Une caution de 30,00 € est facturée dès l'admission et restituée, ou non, en fin de scolarité au Collège selon l'état des manuels. Toute détérioration, perte ou vol, donne lieu à une facturation (livre abîmé, perdu ou inutilisable = 15 €).

F – Horaires

Classes de 6^{ème} :

de 7^h55 à 12^h05 et de 13^h25 à 16^h35 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi ;
de 7^h55 à 12^h05 le Mercredi.

Etude tous les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi jusqu'à 18^h10.

Congé hebdomadaire : le mercredi après-midi et le samedi toute la journée.

L'horaire précis des différentes classes est communiqué aux élèves et aux parents dès les tous premiers jours de l'année scolaire, avec l'indication des heures d'arrivée et de sortie pour chaque demi-journée, lorsqu'elles dérogent à l'horaire de base.

G - Relations avec les familles

Monsieur le Directeur, le Directeur Adjoint et les responsables de niveau reçoivent chaque semaine sur rendez-vous.

Les professeurs reçoivent sur rendez-vous, en dehors de leurs heures de cours.

H – Service Ecole Directe

Le carnet de correspondance vous informe au quotidien du comportement de votre enfant. Nous vous proposons également la consultation des résultats par internet.

Le cahier de texte de la classe est également consultable en ligne et permet aux familles de prendre connaissance du travail fait et à faire.

Début septembre, nous remettons à chaque collégien la circulaire personnalisée avec votre identifiant et votre mot de passe. Il vous sera demandé de compléter un talon précisant votre accord ou votre refus.

Sur la page d'accueil d'Ecole Directe, vous retrouverez les informations aux familles (circulaire périodique distribuée aux élèves).